

**Représentation de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
dans un organisme extérieur**

La présente Assemblée générale est informée des désignations auxquelles a procédé le Président après avis du Bureau, dans sa réunion du 25 novembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Madame Aurélie FAYET, Conseiller technique, a été désignée en qualité de représentante de la CCI Lyon Métropole aux Assemblées générales du CEDAGE DU ROANNAIS.